

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Novembre 2018

CM-18K30

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LANDE Mireille ; M. PEREIRA GONCALVES José Paulo ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient absents : Mme BORDES Fabienne ; M. GALABRUN David.

Était excusée : Mme MILLE Marielle (pouvoir à Mme BLUM Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian.

1 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

Mme le Maire informe l'assemblée depuis la dernière séance du conseil il n'y a pas eu de dépôt de déclaration d'intention d'aliéner.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu du conseil municipal en date du 16.11.2018 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

3 - PLU de Billom Communauté : débat du PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) communautaire, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), présenté lors du conseil communautaire du 09.05.2017, a été mis au débat dans les 26 conseils municipaux entre le 18 mai et le 26 juin 2017. A noter que l'ensemble des communes ont débattu ce PADD. Le PADD a ensuite été débattu en conseil communautaire le 28.06.2017. Mme le Maire rappelle les orientations du PADD débattu en séance du conseil municipal du 18.05.2017.

Au regard de la procédure d'élaboration du PLUH communautaire, un nouveau débat sur le PADD doit se tenir en conseil municipal. De plus, avec l'avancement de la procédure, quelques ajustements sont devenus nécessaires (3 secteurs) et des petites corrections ou précisions.

Après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal a débattu des orientations générales et des ajustements apportés au PADD.

4 - PAB – Programme d'Aménagement du Bourg – projet de cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre

Mme le Maire fait le compte rendu de la réunion du 28.11.2018 avec M. BARTHOMEUF, du Conseil Départemental sur le projet d'aménagement de bourg et de la traverse. Un point a été réalisé avec les élus sur le document établi par J.L DUBREUIL de SYCOMORE. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour le choix d'un maître d'œuvre dont la consultation pourrait être lancée en janvier prochain.

Une nouvelle rencontre est fixée le 19 décembre à 18 heures avec l'ensemble du conseil municipal, M. BARTHOMEUF et les partenaires associés (CAUE, DDT, etc.) pour avancer sur ce projet.

5 - Projet avec Limagrain Céréales Ingrédients – LCI - site de BOUZEL : déclassement de la voirie communale et création d'un chemin piétonnier

Madame le Maire rappelle et donne connaissance à l'assemblée du projet avec LCI d'échanges parcellaires en contrepartie de la voie communale qui traverse le site industriel du Moulin de Verdonnet et le projet d'aménagement des abords du Jauron dans le cadre de l'obligation de sécuriser les lieux de fabrication destinés à l'alimentation humaine. La délibération du conseil municipal, en date du 09 mars 2018, approuvée à la majorité des suffrages exprimés (6 voix pour, 3 voix contre) qui reprend l'historique du dossier a été transmise aux élus pour information. La procédure à suivre pour le déclassement de la voirie communale est rappelée à l'assemblée.

Depuis la réunion du conseil municipal du 09.03.2018, plusieurs rencontres ont été organisées sur les lieux pour établir le plan de bornage du chemin piétonnier :

- 10.04.2018 avec le géomètre
- 03.07.2018 avec le géomètre
- 24.11.2018 visite sur place.

Un nouveau rendez-vous est prévu sur site le 19 décembre prochain à 15 heures pour matérialiser l'emprise du chemin.

Selon la procédure indiquée ci-dessus, le périmètre proposé, le déclassement de la voie communale et l'échange des parcelles devront être validés par voie de délibération lors d'un prochain conseil municipal.

6 - Fixation du montant de la surtaxe d'assainissement et de la Participation à l'Assainissement Collectif – PAC pour 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif de la **surtaxe** revenant à la commune, à compter du 01.01.2019, comme suit :

- Part fixe : 10,00 € HT/abonnement
- Part variable : 1,05 € HT/m³.

Dans le cadre du contrat d'affermage du service d'assainissement collectif signé avec la SEMERAP le 22.10.12, et les avenants approuvés le 08.04.2016 et 22.09.2017, le tarif révisé revenant au délégataire pour 2019 a été calculé selon les indices connus, comme suit :

- Part fixe : 10,37 € HT/an/abonné
- Part variable : 0,75369 € HT/m³

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de maintenir à la charge des propriétaires de constructions nouvelles et/ou réhabilitations (changement de destination) soumises à l'obligation de raccordement, une **Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)** qui s'élève à un forfait de 1 500,00 € ;
- de maintenir à un forfait de 1 500,00 €, la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau, à l'exception de celles disposant d'une installation individuelle d'assainissement respectant les normes en vigueur. Cette participation est non soumise à la TVA.

7 - Décisions modificatives au budget primitif 2018 – section d'investissement - travaux en mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

retient les offres ci-dessous à inscrire en section d'investissement au budget primitif 2018 :

- BUISSON Cédric Serrurerie : pose et fournitures de serrures avec clés et poignets 2 portes de la mairie pour un montant égal à 370,42 € HT ;
- MARTINS Carlos Électricité : mise en conformité installations électriques dans la salle du rez-de-chaussée de mairie pour un montant égal à 472,30 € HT.

vote les virements de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2018 :

➤ **Décision Modificative n° 6** : Programme Ad'Ap

DEPENSES : opération 10161 - compte 21311 – Hôtel de ville = + 645,00 €

DEPENSES : opération 10159 : révision PAB – compte 2031 – frais d'étude = - 360,00 €

DEPENSES : opération 10135 : équipement service technique – compte 2158 – autres installations matériels = - 285,00 €

8 - Bilan d'activités des services de l'année 2017 du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble de ces documents, qui sont consultables en mairie ou auprès du syndicat.

Mme BARD, déléguée au syndicat, profite de ce point pour rappeler que la restriction des plans d'aide APA intervenue en juin 2016 a fortement contribué à la baisse d'activité (7,09% entre 2016 et 2017) bien que le nombre de bénéficiaires soit le même.

Le prochain conseil syndical est prévu le 17.12.2018 avec à l'ordre du jour la fixation des participations communales et des tarifs pour 2019, une augmentation sera certainement envisagée compte tenu des résultats comptables négatifs.

POUR AFFICHAGE, le 04.12.2018
Le Maire, Suzanne DELARBRE

L'Adjoint délégué

